



Trophées INPI de l'Innovation 2013

Quatre lauréats récompensés en Ile-de-France

19 novembre 2013

DOSSIER DE PRESSE



Contact presse :
Jean-Philippe MULLER
iledefrance@inpi.fr



Sommaire

Les Trophées INPI de l'Innovation 2013

Les lauréats en quelques chiffres :

ARKAMYS
DEVIALET
MINIMA
SAUERMANN Industrie

L'INPI en Ile-de-France

L'Institut national de la propriété industrielle en bref

Les Trophées INPI de l'Innovation 2013

Les PME qui inscrivent la propriété industrielle dans leur stratégie de développement ont de meilleures performances économiques que les autres. **C'est cette dimension que l'INPI distingue chaque année à travers ses Trophées de l'innovation en récompensant des PME-PMI pour leur politique en matière d'innovation et de propriété industrielle, mais aussi des organismes de recherche et laboratoires qui ont su valoriser leur R&D grâce à la propriété industrielle.**

Ce vivier d'entreprises, issues de secteurs d'activités variés, et de laboratoires, constitue un des piliers du développement économique du pays.

Les candidats sont sélectionnés au regard de leurs performances économiques (emplois, produits, marchés, export, chiffre d'affaires), de la politique d'innovation et de la stratégie propriété industrielle mise en place, cela incluant les stratégies marques et design.

Les Trophées INPI de l'Innovation sont décernés aux entreprises et unités de recherche qui ont mis la propriété industrielle au cœur de leurs projets de croissance.

Au regard de la politique de recherche, d'innovation, de développement à l'international et de la stratégie propriété industrielle (dépôts, extension, compétences...) mise en place par l'entreprise, le jury sélectionne les entreprises qui ont su gérer au mieux les titres de propriété industrielle et dont les résultats sont probants, notamment en termes de :

- croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise, d'emploi, de rentabilité
- gestion de l'innovation : création de nouveaux produits, ouverture de nouveaux marchés,
- Valorisation et défense des droits de propriété industrielle
- Valorisation du développement durable

En 2013, l'INPI organise la 16^e édition de ses Trophées de l'Innovation.

Une reconnaissance régionale ...

Une sélection régionale (dans 14 régions françaises) décerne les lauréats des Trophées régionaux. Ces lauréats régionaux sont choisis parmi des entreprises –jusqu'à 1000 salariés– et des organismes de recherche sur la base d'une liste constituée par un jury régional et des candidatures spontanées. Chaque jury, composé des représentants régionaux de l'INPI et de leurs partenaires (la Région, la CRCI, la DIRECCTE, la DRRT, OSEO...), sélectionne **trois PME par région et une unité de recherche.**

Ce travail conjoint, mené par les acteurs du développement économique, permet de sélectionner les entreprises et les laboratoires les plus performants.

... puis nationale

Les lauréats régionaux concourent pour la finale nationale. Le jury national décerne 4 prix : une PME dans la catégorie brevet, une PME dans la catégorie Marque, une PME dans la catégorie Design et un centre de recherche. Les prix seront décernés en janvier 2014 lors d'une soirée à Paris réunissant le monde de l'innovation, autour des thèmes porteurs de l'opération : **créativité, vision, audace, passion ...**

A travers l'identité visuelle des Trophées, l'étoile en origami qui symbolise la quête d'innovation et la dynamique entrepreneuriale, **c'est l'excellence française qui est récompensée chaque année par l'INPI.**



Les lauréats en quelques chiffres

★ **Trophée Brevet**

ARKAMYS

Activité : Conception et développement de solutions innovantes d'amélioration du son pour les marchés de l'électronique grand public tels que les téléphones mobiles et produits nomades, les équipements multimédia de salon et l'automobile.



Nom du dirigeant : Philippe TOUR
Année de création : 1998
Forme juridique : Société Anonyme
Chiffre d'affaires 2012 : 3 949 K€
Part du CA réalisé à l'export : 70%
Part du CA consacré à la R&D : 27%
Effectifs 2012 : 28
Site Internet : www.arkamys.com

Nombre de titres de PI déposés : 14 brevets, 5 marques en 2013

ARKAMYS a séduit le jury par son approche innovante dans un domaine technologique fortement concurrentiel. ARKAMYS a su intégrer très tôt dans le développement de ses produits, la dimension propriété industrielle et a su mettre en place de nombreux projets collaboratifs.

★ **Trophée Brevet et Design**

DEVIALET

Activité : Invention, conception et commercialisation de produits électroniques de haute technologie, notamment d'un amplificateur audio nommé D-Premier



DEVIALET

Nom du dirigeant : Quentin SANNIE
Année de création : 2007
Forme juridique : SA à conseil d'administration
Chiffre d'affaires 2012 : 3200 k€
Part du CA réalisé à l'export : 90 %
Part du CA consacré à la R&D : 80 %
Effectifs 2012 : 20
Site Internet : www.devialet.com

Nombre de titres de PI déposés : 54 brevets, 9 marques, 23 dessins et modèles

DEVIALET propose des produits d'une qualité technologique exceptionnelle sur un marché de niche à fort potentiel. Sa stratégie propriété intellectuelle est très réfléchie puisque DEVIALET veut devenir le principal acteur mondial sur le marché de l'audio grand public de qualité en développant ses propres produits et en complétant sa stratégie de vente par des cessions de licences technologiques. DEVIALET adopte une démarche verte et prend en compte dans sa stratégie de développement, les aspects environnementaux : produits « made in France » de haute technologie en matière recyclable, politique paperless ...

✦ Trophée Marque et Design

MINIMA



Activité : conception, fabrication et distribution de montures de lunettes haute technologie, notamment percées en titane très légères et personnalisables

Nom du dirigeant : Maurice TIMON
Année de création : 1979
Forme juridique : SAS
Chiffre d'affaires 2012 : 9 000K€
Part du CA réalisé à l'export : 40%
Part du CA consacré à la R&D : 1.2%
Effectifs 2012 : 56 personnes
Site Internet : www.minima.fr

Nombre de titres de PI déposés : 10 brevets, 1 marque, 16 dessins et modèles

Le jury a été séduit par ces lunettes 100% made in France, au matériau innovant.

La stratégie de propriété intellectuelle mise en place par MINIMA lui confère une position idéale pour se développer en sérénité tant au niveau national qu'international. Elle est d'ailleurs classée parmi 5 fabricants mondiaux sur le secteur des lunettes percées.

Elle a également toutes les cartes en main pour agir en contrefaçon. La défense des titres de propriété industrielle est pour elle une priorité.

✦ Trophée Brevet

SAUERMANN Industrie



Activité : conception, fabrication et commercialisation de produits (pompes) et systèmes destinés à gérer, traiter et évacuer les eaux de condensats des appareils de climatisation, réfrigération, ventilation et chauffage.

Nom du dirigeant : Danièle MARCHADIER
Année de création : 1976
Forme juridique : Société Anonyme
Chiffre d'affaires 2012 : 13 389 K€ (fiscale en juin)
Part du CA réalisé à l'export : 65 %
Part du CA consacré à la R&D : 4%
Effectifs 2012 : 46 personnes
Site Internet : www.sauermannpumps.com

Nombre de titres de PI déposés : 18 brevets, 1 marque, 1 dessin et modèle

Le jury a choisi de récompenser cette société résolument tournée vers une stratégie de dépôt de titres pour sécuriser et pérenniser son développement tant en France qu'à l'International.

Le jury a été sensible aux actions éco-conception dans la mise au point des produits développés par Sauermann : amélioration de traitement de l'eau récupérée, optimisation de la consommation d'énergie et de la durée de vie des appareils.

L'INPI en Ile-de-France

L'INPI est présent en Ile-de-France pour **accueillir et accompagner les innovateurs** dans leurs démarches de protection et conduire une politique de **sensibilisation à la propriété industrielle** au sein de la région.

Nos cibles prioritaires, là où est l'innovation :

- **les entreprises au travers du prédiagnostic Propriété Industrielle**

Destinés aux TPE-PME innovantes qui ont peu ou pas recours à la propriété industrielle, les prédiagnostics permettent une sensibilisation personnalisée aux enjeux de la propriété industrielle.

Une visite d'environ une demi-journée permet à un expert de l'INPI ou à un consultant extérieur mandaté par l'INPI de faire le point, en fonction des orientations de l'entreprise, sur ce que peut apporter la propriété industrielle dans la réalisation des projets de la PME.

- **Pôles de compétitivité**

Des conventions ont été signées ou sont en cours de préparation avec les pôles Medicen, Astech, System@tic et Cap Digital.

- **Actions de sensibilisation à la PI et de formation professionnelle continue**

35 interventions dans le cadre de conférences ou ateliers ont rassemblé près de 1000 auditeurs. De plus des formations ont été dispensées dans des écoles d'ingénieurs (ENSAM, AgroParistech...), écoles de commerce (ISG, l'INT Evry), masters professionnels (Paris 6 et Marne-la-Vallée).

- **Accompagnement du milieu de la recherche**

16 formations et conférences ont été effectuées pour des chercheurs et des doctorants (600 auditeurs au total) dans le cadre de doctorales organisées par les universités, les services de valorisation, l'AH-HP, l'ANRT ou encore l'ENSAM.

- **Une participation active à la vie du réseau**

60 participations à des réunions et manifestations avec les partenaires en IDF (CFI, OSEO, CCI...). Participation à des jurys de sélection des projets (HEC Challenges+, Université Paris-Sud, Pépinière d'entreprise Promopole...)

- **Une vingtaine de permanences mensuelles ou bimensuelles**

Des permanences régulières se tiennent dans les locaux de nos différents partenaires en IDF : CCI départementales, Pépinières d'Entreprises, CGPME, Maisons des Entreprises, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, Lieu du Design, etc.

L'INPI en Ile-de-France

Titres : 7.460 dépôt de brevets, 33.619 dépôts de marques, 2.287 dépôts de dessins et modèles en 2012.

Effectifs : 36 personnes

Permanences : 21 permanences mensuelles ou bimensuelles

✉ Adresse de la délégation régionale : 15 rue des minimes CS 50001 - 92677 Courbevoie cedex

☎ 0820 213 213, choix 4

Mél : iledefrance@inpi.fr

L'Institut national de la propriété industrielle en bref

Avec la mondialisation et l'accélération des échanges, la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique et représente un réel levier de croissance. Elle est indispensable pour rentabiliser et sécuriser les efforts de créativité et les investissements en recherche des entreprises. En délivrant les brevets, marques, dessins et modèles, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) protège et valorise l'innovation.

En 2012, la France occupait la sixième place mondiale des déposants de brevets internationaux (dits PCT) et la troisième au classement des pays déposants de marques internationales.

Délivrer les titres de propriété industrielle : brevets, marques et dessins & modèles

L'Institut traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, 86 000 demandes de marques et reçoit plus de 73 000 dessins et modèles. Il examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre et donne accès aux procédures internationales.

Accueillir et accompagner les déposants

L'INPI accueille et informe les innovateurs et les assiste tout au long de leurs démarches à travers des programmes de sensibilisation et de formation, des services dédiés, des prestations personnalisées (le pré-diagnostic propriété industrielle par exemple qui évalue gratuitement le potentiel PI des PME) et grâce à une présence active sur le terrain (avec ses 23 implantations régionales).

Informier sur la propriété industrielle

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport à la concurrence.

L'ensemble des bases de données brevets, marques, dessins et modèles, jurisprudence, brevets du XIXe siècle et statut des brevets, sont en accès libre et gratuit sur *inpi.fr*.

L'INPI assure la tenue du Registre national du commerce et des sociétés (RNCS) et du Répertoire central des métiers.

Adapter le droit de la propriété industrielle et renforcer l'influence de la France

L'INPI joue un rôle majeur dans l'élaboration du droit de la propriété industrielle. Il veille à défendre les intérêts nationaux dans l'évolution du droit international, européen et communautaire dans ce domaine, facilite les échanges à travers divers programmes de coopération.

L'INPI représente la France au sein des organisations internationales compétentes : l'Office européen des brevets (OEB), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI).

Lutter contre la contrefaçon

La contrefaçon ne cesse de croître. Elle génère une production de masse qui n'épargne plus aucun secteur économique et menace directement la santé et la sécurité des consommateurs. En assurant le secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (Cnac), l'INPI participe activement à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international.

A propos de l'INPI

Statut : établissement public placé sous la tutelle du ministère du Redressement productif et de la Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique.

Budget : entièrement autofinancé, 208 millions d'euros en 2012.

Effectifs : 729 agents.

Siège à Courbevoie et principaux établissements à Compiègne et Lille.

23 implantations régionales : Alsace (Strasbourg), Aquitaine (Bordeaux), Auvergne (Clermont-Ferrand), Basse-Normandie (Hérouville-Saint-Clair), Bourgogne (Dijon), Bretagne (Rennes), Centre (Orléans), Champagne-Ardenne (Reims), Franche-Comté (Besançon), Haute-Normandie (Rouen), Ile-de-France (Paris), Languedoc-Roussillon (Montpellier), Lorraine (Nancy), Midi-Pyrénées (Toulouse), Nord-Pas de Calais (Lille), Pays de la Loire (Nantes), Picardie (Compiègne), Poitou-Charentes (Chasseneuil du Poitou), Provence-Alpes Côte d'Azur (Marseille, Sophia Antipolis), Rhône Alpes (Grenoble, Lyon), Antilles-Guyane (Guadeloupe).

6 représentations internationales : Amérique Latine (Brasilia), Chine (Pékin), Emirats Arabes Unis (Abou Dhabi), Etats-Unis (Washington), Inde (New Delhi), Russie (Moscou).